



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

Direction Générale des Services

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES FINANCIÈRES ET RESSOURCES INTERNES

- 1-1) Délégations et représentations diverses
- 1-2) Élection des commissions municipales

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE

- 2-1 Autorisation d'ouverture des commerces le dimanche 19 juillet 2020

Madame THIENNOT ouvre la séance, et donne lecture des procurations, désigne Pauline QUINTANILHA en tant que secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt et le quinze juillet à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : Frédérique THIENNOT- Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL – Xavier FAURE- Michelle BARDOU – Fabrice BOCAHUT – Cécile POUHELON – Éric PUJADE - Pauline QUINTANILHA – Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER Françoise PANCALDI – Martine GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT – Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES – Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Carine MENDEZ – André TRIGANO – Gérard LEGRAND – Françoise LAGREU CORBALAN – Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN

Procurations : Anne LEBEAU à Françoise LAGREU CORBALAN – Jean GUICHOU à André TRIGANO

Absente excusée : Ginette FOTI ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA

1-1 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Madame THIENNOT propose de simplifier la présentation de ce point de l'ordre du jour, car le détail et les objets de chacune des délégations figurent dans le dossier.

Madame THIENNOT : « Je vous propose, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de procéder au vote à main levée. Monsieur LEGRAND. »

Monsieur LEGRAND : « Madame le Maire, vous avez sûrement déjà dû être informée, notre collègue Ginette ROUSSEAU a décidé de démissionner. Est-ce qu'il serait possible, par anticipation, de confier certaines délégations à Madame Clarisse CHABAL qui va monter à sa place ? Ou faut-il attendre la prochaine séance du Conseil, lorsqu'elle sera installée pour lui attribuer ses délégations ? »

Monsieur MORISON : « La rigueur juridique veut que pour la proposer à la Commission, il faut qu'elle soit installée au sein du Conseil, et dans la mesure où on n'a reçu le courrier qu'aujourd'hui on n'a pas pu faire les démarches d'informer la personne sur la liste qui la suivait de manière à pouvoir l'installer aujourd'hui. Cela veut dire qu'il faudra que l'on modifie les Commissions dans un deuxième temps. »

Monsieur LEGRAND : « Je vous propose de laisser à la place que nous avons attribuée à Madame Clarisse CHABAL, de laisser une case vide que l'on remplira lorsqu'elle sera définitivement installée. C'est faisable ou pas ? »

Monsieur MORISON : « Aujourd'hui il vaut mieux que vous nommiez quelqu'un et quand elle sera installée, on modifiera les Commissions en conséquence. De toute façon il faudra repourvoir les Commissions en sa présence. »

Monsieur LEGRAND : « Ce qui me gêne un petit peu c'est de citer Madame ROUSSEAU en sachant qu'elle a envoyé sa lettre de démission et que vous l'avez reçue ce matin. »

Monsieur MORISON : « Madame ROUSSEAU, il y a un petit souci juridique c'est qu'elle l'a envoyée au Préfet, or c'est une démission d'une Conseillère Municipale. Au Préfet c'est quand vous êtes Adjoint. Elle aurait dû envoyer sa démission au Maire et adresser copie au Préfet. Donc, il faut que Madame ROUSSEAU refasse sa demande. Donc, considérez qu'aujourd'hui elle n'est pas en démission par rapport au Conseil Municipal, donc vous pouvez considérer, si vous avez une procuration, qu'elle est toujours d'actualité. »

Monsieur LEGRAND : « On n'a pas de procuration. Dons, là où on avait mis Madame CHABAL, on mettra Ginette ROUSSEAU et on modifiera lorsqu'elle sera installée. »

Madame THIENNOT : « Qui s'oppose au vote à main levée ? Qui s'abstient ? Donc, vote à main levée. »

COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES :

L'élection a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants sont élus sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

L'application de cette règle donne la répartition suivante :

- 4 sièges à pourvoir pour la liste « Pamiers autrement ensemble »
- 1 siège à pourvoir pour la liste « Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO » ».

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Henri UNINSKI	Maryline DOUSSAT
2	Jean-Christophe CID	Sandrine AUDIBERT
3	Pauline QUINTANILHA	Gilles BICHEYRE
4	Gérard BORDIER	Xavier FAURE
Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	5 Gérard LEGRAND	Françoise LAGREU CORBALAN

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION :

Madame THIENNOT, rapporteur indique que l'élection a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants sont élus sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

L'application de cette règle donne la répartition suivante :

- 4 sièges à pourvoir pour la liste « Pamiers autrement ensemble »
- 1 siège à pourvoir pour la liste « Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO ». »

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Henri UNINSKI	Maryline DOUSSAT
2	Jean-Christophe CID	Sandrine AUDIBERT
3	Pauline QUINTANILHA	Gilles BICHEYRE
4	Gérard BORDIER	Xavier FAURE
Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	5	Jean GUICHOU Gérard LEGRAND

Monsieur MEMAIN : « On ne s'oppose pas. Je veux juste vérifier avec vous la possibilité pour certaines de ces Commissions, dont celle-ci, que les élus de la minorité que nous représentons puissent être présents dans ces Commissions. C'est possible dans les textes d'assister aux débats, est-ce que c'est quelque chose sur lequel vous pouvez vous engager pour respecter les droits des minorités ? »

Madame THIENNOT : « La dernière fois, nous avons évoqué la problématique du règlement intérieur, avec un engagement de le faire d'ici 6 mois. Bien sûr, ce règlement intérieur devra être encadré par le droit. Je ne pense pas, c'est à confirmer, que l'on puisse assister à ces Commissions si on n'est pas membre. »

Monsieur MEMAIN : « Je veux juste vous rappeler, Madame la Maire, que vous avez en partie approuvé au cours de votre campagne la charte Anticor, vous en avez adopté un certain nombre de points et ce point-là figure précisément dans les propositions de la charte Anticor. C'est dans le chapitre sur la reconnaissance du rôle des élus minoritaires où il est indiqué : « associer les élus minoritaires à la désignation des membres non élus de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. » C'est à ce titre-là qu'on vous fait cette proposition. On a entendu une partie de votre réponse, mais savoir si simplement, dans vos dispositions générales c'est quelque chose que vous envisagez ou absolument pas, en dehors du règlement intérieur. »

Madame THIENNOT : « Excusez-moi, je n'ai pas compris précisément votre demande. »

Monsieur MEMAIN : « Je vais vous relire. Je disais que cette demande que nous formulons aujourd'hui par rapport à la Commission Consultative des Services Publics Locaux figure dans les préconisations de l'association Anticor, c'est dans le chapitre « reconnaissance du rôle des élus minoritaires » qui prévoit d'ailleurs que l'on puisse proposer la vice-présidence de la Commission des Finances à un élu minoritaire. Cela fait partie d'une autre disposition, c'est juste à titre d'exemple. Donc, la ligne concernant cette Commission Consultative des Services Publics c'est : « associer les élus minoritaires à la désignation des membres non élus de la Commission. » C'est cette formulation que l'on vous fait aujourd'hui, dans l'esprit. »

Alain ROCHET : « Monsieur MEMAIN, il y a une petite erreur, c'est qu'en fait la Commission de Délégation de Service Public et de Concession c'est différent de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Ce dont vous parlez c'est la Commission Consultative des Services Publics Locaux. On le verra en son temps. »

Monsieur MEMAIN : « Mais c'était un principe général. »

Alain ROCHET : « Non. Il y a une réglementation qui fait que dans la Commission de Délégation des Services Publics Locaux, ne peuvent être présents que les 5 membres et les 5 suppléants. »

Monsieur MEMAIN : « Sauf si l'ensemble de l'assemblée le décide. »

Alain ROCHET : « Non. »

Monsieur MEMAIN : « C'est un point de désaccord, un de plus. »

Madame THIENNOT : « Il ne s'agit pas d'un point de désaccord, il s'agit de respecter les textes. La seule chose que l'on a évoquée c'est de faire des Commissions extra-municipales, dans certains cas, avec la présence effectivement de citoyens. C'est ce qui sera mentionné dans le règlement intérieur. Donc nous revenons à l'élection de cette Commission de Service Public et de Concession, qui s'abstient ? Qui s'y oppose ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité

JURY DE CONCOURS

Madame THIENNOT indique que ce sont les mêmes règles qui s'appliquent

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	1 Henri UNINSKI	Maryline DOUSSAT
	2 Jean-Christophe CID	Sandrine AUDIBERT
	3 Pauline QUINTANILHA	Gilles BICHEYRE
	4 Gérard BORDIER	Xavier FAURE
Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	5 Anne LEBEAU	Gérard LEGRAND

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Pauline QUINTANILHA	Cécile POUCHELON
2	Jean-Christophe CID	Gilles BICHEYRE

La délibération est adoptée à l'unanimité

SYNDICAT D'IRRIGATION ET D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA BASSE VALLÉE DE L'ARIÈGE :

2 titulaires et 1 suppléant

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
--	------------	------------

1	Jean-Christophe CID	Pauline QUINTANILHA
2	Cécile POUCHELON	

La délibération est adoptée à l'unanimité

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'ARIÈGE (SDE09) :

3 titulaires et 3 suppléants

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Jean-Christophe CID	Sandrine AUDIBERT
2	Alain ROCHET	Gérard BORDIER
3	Martine GUILLAUME	Alain DAL PONTE

La délibération est adoptée à l'unanimité

SCIC ARIÈGE PLATE FORME (4^{ème} collège) (approvisionnement cantine)

1 titulaire et 1 suppléant

	TITULAIRE	SUPPLÉANT
1	Michel RAULET	Françoise PANCALDI

La délibération est adoptée à l'unanimité

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE RIVIÈRE ARIÈGE (ASL)

1 titulaire et 1 suppléant

	TITULAIRE	SUPPLÉANT
1	Jean-Christophe CID	Cécile POUCHELON

La délibération est adoptée à l'unanimité

SPL AGENCE RÉGIONALE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (SPL ARAC OCCITANIE)

1 Représentant

1	Maryline DOUSSAT
---	------------------

La délibération est adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANT DÉFENSE :

1 Représentant

1	Fabrice BOCAHUT
---	-----------------

La délibération est adoptée à l'unanimité

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT :

1 Représentant

1	Michelle BARDOU
---	-----------------

La délibération est adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

1 Représentant

1	Alain DAL PONTE
---	-----------------

La délibération est adoptée à l'unanimité

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DES MAISONS DE RETRAITE :

1 Représentant

1	Martine GUILLAUME
---	-------------------

La délibération est adoptée à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Madame THIENNOT indique qu'il faut désigner 8 membres élus au sein du Conseil Municipal.

Les élections ont lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il appartient à chaque groupe de conseillers de proposer une liste comportant au maximum autant de noms que de sièges à pourvoir.

L'application de cette règle donne la répartition suivante :

- 6 sièges à pourvoir pour la liste « Pamiers autrement ensemble »
- 1 siège à pourvoir pour la liste « Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO » »
- 1 siège à pourvoir pour la liste « Pamiers Citoyenne »

	1	Michelle BARDOU
	2	Maryline DOUSSAT
	3	Martine GUILLAUME
	4	Michel RAULET
	5	Patrice SANGARNE
	6	Audrey ABADIE
Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	7	Françoise LAGREU CORBALAN
Liste « Pamiers Citoyenne »	8	Daniel MEMAIN

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMITÉ D'USAGERS CENTRE SOCIAL CAF :

1 Représentant

1	Véronique PORTET
---	------------------

La délibération est adoptée à l'unanimité

ÉCOLES PUBLIQUES :

1 représentant par école

Lestang Maternelle,	Michel RAULET
Lestang Primaire	Michel RAULET
Condamines	Véronique PORTET
Cazalé	Véronique PORTET
Canonges élémentaire	Audrey ABADIE
Gabriel Fauré	Audrey ABADIE
Carmes et Pont-Neuf élémentaire et maternelle	Audrey ABADIE

La délibération est adoptée à l'unanimité

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION :

1 représentant par établissement

Jean XXIII	Françoise PANCALDI
Jeanne d'Arc	Françoise PANCALDI
Notre Dame	Françoise PANCALDI
Calandreta	Audrey ABADIE

Monsieur MEMAIN indique : « je ne m'abstiens pas, je ne m'oppose pas, pas de souci. Juste « Calandreta » c'est C.A.L.A.N. »

La délibération est adoptée à l'unanimité

LYCÉE AGRICOLE :

	CONSEILS D'ADMINISTRATION, INTÉRIEUR et D'EXPLOITATION	
	Titulaire	Suppléant
1	Cécile POUCHELON	Véronique PORTET

La délibération est adoptée à l'unanimité

COLLÈGE BAYLE :

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	Titulaires	Suppléants
1	Carine MENDEZ	Michel RAULET

La délibération est adoptée à l'unanimité

COLLÈGE RAMBAUD

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	Titulaires	Suppléants
1	Jean-Luc LUPIERI	Michel RAULET

La délibération est adoptée à l'unanimité

LYCÉE PYRÈNE :

CONSEIL D'ADMINISTRATION		
	Titulaires	Suppléants
1	Michel RAULET	Véronique PORTET

La délibération est adoptée à l'unanimité

ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA) :

CONSEIL D'ADMINISTRATION		
	Titulaires	Suppléants
1	Martine GUILLAUME	Véronique PORTET

La délibération est adoptée à l'unanimité

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE :

6 membres du Conseil Municipal.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT		
	1	Jean-Luc LUPIERI
	2	Éric PUJADE
	3	Sandrine AUDIBERT
	4	Henri UNINSKI
Autres listes	5	Ginette ROUSSEAU
	6	Xavier MALBREIL

Monsieur LEGRAND : « Au nom des autres listes, puisque ce n'est pas spécifié nous proposons Ginette ROUSSEAU. »

Monsieur MEMAIN : « Madame la Maire, je pense qu'on ne peut pas faire un vote à main levée. »

Madame THIENNOT : « On a une autre proposition, de retirer quelqu'un de notre liste, comme ça, un de chaque liste peut figurer à cette Médiathèque. »

Monsieur MEMAIN : « On déroge à la règle ? »

Madame THIENNOT : « Il n'y a pas de règle, mais si vous préférez qu'on ne déroge pas, Monsieur MEMAIN, il n'y a pas de problème, on peut organiser une rixe. Est-ce que quelqu'un de chez nous ? (*Madame PANCALDI propose de laisser sa place*) Très bien. Donc Madame ROUSSEAU et Monsieur MALBREIL, ça vous va ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMITÉ TECHNIQUE

4 titulaires et 5 suppléants

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Michelle BARDOU	Sandrine AUDIBERT
2	Michel RAULET	Alain DAL PONTE
3	Véronique PORTET	Fabrice BOCAHUT
4	Gilles BICHEYRE	Xavier FAURE
5		Martine GUILLAUME

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMITÉ D'HYGIÈNE & SÉCURITÉ :

4 titulaires et 5 suppléants

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Michelle BARDOU	Sandrine AUDIBERT
2	Michel RAULET	Alain DAL PONTE
3	Véronique PORTET	Fabrice BOCAHUT
4	Gilles BICHEYRE	Xavier FAURE
5		Martine GUILLAUME

La délibération est adoptée à l'unanimité

1-2 ÉLECTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur MEMAIN : « Par rapport aux Commissions obligatoires, aux délégations obligatoires, il nous semblait qu'il y avait un aspect sur lequel nous étions d'accord pendant la campagne, il y en a quelques-uns quand même, c'était sur la Commission d'Accessibilité qui, normalement, est obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants qui, je pense, existe, la Commission d'Accessibilité, et elle ne figure pas. C'est un oubli ? C'était quelque chose sur lequel, politiquement, on était assez partisan les uns et les autres d'avoir cette Commission. »

Madame THIENNOT : « La Commission d'Accessibilité, effectivement, obligatoire est nommée par arrêté du Maire, donc elle ne passe pas au Conseil Municipal. On verra la composition, je ne sais pas si elle est réglementaire, je ne pense pas. »

Monsieur MORISON : « C'est Madame le Maire, effectivement, par sa discrétion qui engage les personnes qui sont habilitées à siéger par arrêté au sein de ces Commissions. Il y a un certain nombre de Commissions qui sont identifiées et qui pourront faire l'objet après d'une information auprès de l'ensemble du Conseil Municipal, une fois que les personnes auront été nommées. »

Monsieur MEMAIN : « Cela nous semblait important, à ce moment de la séance, d'en parler parce qu'on pourrait penser qu'on les a oubliées alors, qu'en fait, tout le monde y est très attaché. Il y avait également la possibilité, nous avons noté que c'était obligatoire, ce n'est pas une Commission, mais de nommer un référent alerte éthique. Est-ce que c'est quelque chose auquel vous avez pensé ? »

Madame THIENNOT : « On a envisagé de faire une Commission d'éthique dont l'organisation sera intégrée dans le règlement intérieur. Autres questions ? »

Monsieur MEMAIN : « Il y a la possibilité d'installer une Commission de surveillance des dépenses, c'est également dans la charte Anticor, c'est quelque chose qui est notamment sur tout ce qui est communication, voyages, réceptions, frais de bouche, invitations. »

Madame THIENNOT : « C'est la Commission Finances, je crois qu'il ne faut pas multiplier les Commissions, la Commission Finances a typiquement ce genre d'attributions. »

Monsieur MEMAIN : « C'est une Commission spécifique, normalement. »

Madame THIENNOT : « Ce n'était pas dans notre programme me dit-on, ce qui est vrai.

Les Commissions Municipales, la liste des Commissions :

- Affaires financières ;
- Transition énergétique, développement durable et mobilité ;
- Revitalisation du centre-ville, des commerces sédentaires et non sédentaires ;
- Rénovation urbaine et de l'habitat ;
- Affaires sociales et des solidarités, vie démocratique des quartiers et du monde associatif ;
- Prévention et sécurité publique ;
- Sport, loisirs, évènementiel ;
- Culture, patrimoine culturel et tourisme ;
- Affaires scolaires et enfance, jeunesse ;
- Urbanisme et stratégie foncière ;
- Gestion et travaux du patrimoine bâti et urbain ;
- Modernisation de l'administration, transformation numérique et modernisation de la communication.

Madame THIENNOT, rapporteur, propose de procéder à l'élection des membres des commissions en application de la règle de la représentation proportionnelle.

- 7 sièges à pourvoir pour la liste « Pamiers autrement ensemble »
- 2 sièges à pourvoir pour la liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »
- 1 siège à pourvoir pour la liste « Pamiers citoyenne »

COMMISSION 1 : AFFAIRES FINANCIÈRES

ÉLECTION EFFECTUÉE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET

POUR RAPPEL :

Président	1	Alain ROCHET
MAJORITÉ	2	Henri UNINSKI
	3	Jean-Christophe CID
	4	Martine GUILLAUME
	5	Fabrice BOCAHUT
	6	Maryline DOUSSAT
	7	Sandrine AUDIBERT
Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8	Gérard LEGRAND
	9	Françoise LAGREU CORBALAN
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Michèle GOULIER

DÉJÀ VOTÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

COMMISSION 2 : « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ ».

Président	1	Cécile POUHELON
MAJORITÉ	2	Jean-Christophe CID
	3	Pauline QUINTANILHA
	4	Gérard BORDIER
	5	Gilles BICHEYRE
	6	Carine MENDEZ
	7	Audrey ABADIE
Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8	Jean GUICHOU
	9	Gérard LEGRAND
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Daniel MEMAIN

Monsieur MEMAIN : « Est-ce que pour ces Commissions qui sont des Commissions à caractère plus politique, on pourrait avoir de votre part une présentation des premiers axes qui vont être soumis aux travaux de cette Commission de la part des Présidents de ces Commissions ? Est-ce qu'on pourrait avoir une visée politique de ces Commissions en termes de priorité ? Pas forcément tout le programme de la mandature. »

Madame THIENNOT : « Les premiers axes sont les axes de notre programme, et les priorités seront définies lors de la première réunion de la Commission, avec vous. »

Monsieur MEMAIN : « Aujourd'hui, on n'a pas de vision particulière sur ces différentes Commissions ? »

Madame THIENNOT : « C'est notre programme. »

Monsieur MEMAIN : « Non, pas forcément. »

Madame THIENNOT : « Si, quand même. »

Monsieur MEMAIN : « Pas forcément en termes de priorités, mais on verra dans les Commissions. »

Madame THIENNOT : « Les feuilles de route de ces Commissions c'est, a priori, notre programme. Les priorités seront établies en fonction des données que vont nous communiquer la Fonction Publique Territoriale, la faisabilité et les choix des membres de ces Commissions, ce qui est logique. »

Monsieur MEMAIN : « Vous auriez pu avoir une idée de ce que vous allez mettre en avant dans la Commission Transition énergétique dans la première année, dans la deuxième année, sur la mandature, une vision politique. »

Madame THIENNOT : « C'est notre programme et l'intérêt de ces Commissions c'est, effectivement, vous faire participer à l'évaluation des priorités. »

Monsieur MEMAIN : « C'est noté. »

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 3 : « REVITALISATION DU CENTRE-VILLE, DES COMMERCES SÉDENTAIRES ET NON SÉDENTAIRES ».

Président	1	Maryline DOUSSAT
MAJORITÉ	2	Françoise PANCALDI
	3	Xavier FAURE
	4	Sandrine AUDIBERT
	5	Annabelle CUMENGES
	6	Martine GUILLAUME
	7	Véronique PORTET
	Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8
	9	Jean GUICHOU
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Xavier MALBREIL

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 4 « RÉNOVATION URBAINE ET DE L'HABITAT ».

Président	1	Maryline DOUSSAT
MAJORITÉ	2	Françoise PANCALDI
	3	Xavier FAURE
	4	Carine MENDEZ
	5	Jean-Christophe CID
	6	Sandrine AUDIBERT
	7	Patrice SANGARNE
Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8	André TRIGANO
	9	Gérard LEGRAND
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Michèle GOULIER

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 5 : « AFFAIRES SOCIALES ET DES SOLIDARITÉS, VIE DÉMOCRATIQUE DES QUARTIERS ET DU MONDE ASSOCIATIF ».

Président	1	Michelle BARDOU
MAJORITÉ	2	Audrey ABADIE
	3	Fabrice BOCAHUT
	4	Alain DAL PONTE
	5	Véronique PORTET
	6	Martine GUILLAUME
	7	Patrice SANGARNE
	Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8
	9	Ginette ROUSSEAU
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Daniel MEMAIN

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 6 : « PRÉVENTION SÉCURITÉ PUBLIQUE ».

Président	1	Fabrice BOCAHUT
MAJORITÉ	2	Sandrine AUDIBERT
	3	Patrice SANGARNE
	4	Annabelle CUMENGES
	5	Alain DAL PONTE
	6	Éric PUJADE
	7	Michel RAULET
	Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8
	9	Jean GUICHOU
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Daniel MEMAIN

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 7 : « SPORTS LOISIRS ÉVÉNEMENTIEL »

Président	1	Éric PUJADE
MAJORITÉ	2	Maryline DOUSSAT
	3	Michel RAULET
	4	Sandrine AUDIBERT
	5	Patrice SANGARNE
	6	Annabelle CUMENGES
	7	Jean-Luc LUPIERI
	Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8
	9	Françoise LAGREU
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Xavier MALBREIL

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 8 : « CULTURE, PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISME ».

Président	1	Jean-Luc LUPIERI
MAJORITÉ	2	Cécile POUCHELON
	3	Gérard BORDIER
	4	Sandrine AUDIBERT
	5	Michel RAULET
	6	Françoise PANCALDI
	7	Martine GUILLAUME
Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8	Ginette ROUSSEAU
	9	Anne LEBEAU
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Xavier MALBREIL

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 9 : « AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE JEUNESSE ».

Président	1	Michel RAULET
MAJORITÉ	2	Audrey ABADIE
	3	Jean-Luc LUPIERI
	4	Véronique PORTET
	5	Éric PUJADE
	6	Carine MENDEZ
	7	Fabrice BOCAHUT
	Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8
	9	Françoise LAGREU CORBALAN
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Daniel MEMAIN

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 10 : « URBANISME ET STRATÉGIE FONCIÈRE ».

Président	1	Xavier FAURE
MAJORITÉ	2	Sandrine AUDIBERT
	3	Pauline QUINTANILHA
	4	Jean-Christophe CID
	5	Françoise PANCALDI
	6	Jean-Luc LUPIERI
	7	Maryline DOUSSAT
	Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8
	9	Gérard LEGRAND
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Michèle GOULIER

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 11 « GESTION ET TRAVAUX DU PATRIMOINE BÂTI ET URBAIN »

Président	1	Pauline QUINTANILHA
MAJORITÉ	2	Gilles BICHEYRE
	3	Alain DAL PONTE
	4	Fabrice BOCAHUT
	5	Gérard BORDIER
	6	Jean-Christophe CID
	7	Martine GUILLAUME
	« Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8
	9	Ginette ROUSSEAU
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Xavier MALBREIL

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMISSION 12 « MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION – TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET MODERNISATION DE LA COMMUNICATION ».

Président	1	Françoise PANCALDI
MAJORITÉ	2	Carine MENDEZ
	3	Alain DAL PONTE
	4	Jean-Christophe CID
	5	Sandrine AUDIBERT
	6	Xavier FAURE
	7	Martine GUILLAUME
Liste « Union pour Pamiers avec André TRIGANO »	8	Anne LEBEAU
	9	Gérard LEGRAND
Liste « Pamiers citoyenne »	10	Xavier MALBREIL

La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur MEMAIN : « Juste une demande de précisions, la question des emplois va être traitée au sein de quelle Commission ? La question transversale des emplois, plutôt au sein de quelle Commission ? »

Monsieur ROCHET : « Les emplois de la Mairie ou les emplois de la Ville de Pamiers ? C'est dans le cadre du développement économique, on va en parler à la Communauté de Communes, car le développement économique est une compétence Communauté de Communes. C'est une compétence qui n'échoue pas à la Mairie. Il n'y a aucun levier d'actions directes de la Commune vis-à-vis des emplois. »

Madame THIENNOT indique : « Directes, à préciser « directes ». »

**2-1 AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE
19 JUILLET 2020**

Madame THIENNOT, rapporteur indique que les règles d'ouvertures des magasins le dimanche ont été modifiées par la loi du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (dite loi Macron).

Depuis 2016, le nombre de dimanches est fixé à un maximum de 12 par an. La liste de ces dimanches autorisés par le Maire doit être arrêtée avant le 31 décembre de l'année qui précède les autorisations d'ouverture.

En outre, si le total de ces dimanches excède le nombre de 5, la décision du Maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Le 16 octobre 2019, la ville de Pamiers a voté la délibération 9-1, relative aux autorisations d'ouverture des commerces le dimanche.

Cette délibération autorise les commerces à ouvrir les dimanches 12 janvier, 28 juin, 06, 13 et 20 décembre 2020.

Or, en raison de la crise sanitaire COVID-19, l'arrêté du 10 juin 2020 a modifié la date des soldes d'été au 15 juillet 2020 en application de l'article L. 310-3 du code de commerce au titre de l'année 2020 (JORF n° 0143 du 12 juin 2020 texte n° 14).

Dans ce contexte, la ville souhaite modifier l'autorisation d'ouverture du dimanche 28 juin 2020 par le dimanche 19 juillet 2020, celui-ci correspondant au premier dimanche des soldes d'été. Les autres dates restent inchangées.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article unique : autorise les commerces de la ville à ouvrir le dimanche 19 juillet 2020 à l'occasion des soldes d'été.

Monsieur MEMAIN : « C'est pour expliquer : on a toujours des réserves par rapport au travail du dimanche. On comprend le contexte dans lequel vous prenez cette décision, mais globalement, par rapport à ce type de décisions, comme on ne peut pas contrôler les gens qui sont volontaires ou pas volontaires pour travailler le dimanche, il n'y a pas que des commerçants à leur compte, on a toujours des réserves par rapport à cela que l'on exprime au travers de notre vote, notre abstention. »

Madame THIENNOT : « Donc qui s'abstient ? 3. Qui s'oppose ? La disposition est validée. »

La délibération est adoptée avec :
29 voix pour
3 abstentions (MM. MEMAIN, MALBREIL, Mme GOULIER)

Madame THIENNOT : « Étant donné qu'il n'y a pas de questions diverses, la séance est close, je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.